

De : POLANCOPALACIO Patricia

Envoyé : lundi 26 janvier 2026 21:31

À : Secrétaire communal - Gemeentesecretaris (AC-Anderlecht); Assemblées - Vergaderingen (AC-Anderlecht)

Cc : LARIDON Amaury; AKEL Najoua; AKARIOU Hassan; BESTARD Anne; BEN HADDOU Fatima; BELAFQUIH Leïla

Objet : Question Orale: Biestebroeck

Bonjour

Je souhaiterai poser une question orale au conseil communal du 29/01/2026.

- Nous souhaitons savoir où en est l'adoption du PPAS pour le marais Biestebroeck?
- Quelles sont les prochaines étapes?

Merci et belle journée

Patricia Polanco

Chef de Groupe PTB/PVDA Anderlecht

GSM: 0475 85 52 92

Patricia POLANCOPALACIO

Conseillère

Par courriel

Madame Patricia POLANCO PALACIO
Chef de Groupe PTB/PVBA Anderlecht
(ppolancopalacio@anderlecht.brussels)

Anderlecht, le 27 janvier 2026.

VOTRE CORRESPONDANT.E : De Wolf Julie
NOS RÉF. Interpellation – Projet PPAS « Biestebroeck II »

OBJET : Interpellation – Projet PPAS « Biestebroeck II » - « Marais de Biestebroeck ».

Madame Polanco Palacio,

Vos questions orales du 26 janvier 2026 ont retenu toute notre attention.
Étant donné qu'il s'agit de dossiers techniques, nous nous permettons d'y répondre par écrit.

Concernant le « Marais Biestebroeck » :

Deux demandes de protection patrimoniale sont en cours actuellement :

- L'une concerne l'îlot « Shell », localisé avenue Raymond Vander Bruggen, rue Scheutveld, rue des Orchidées et quai Fernand Demets ;
- L'autre concerne une partie de l'îlot « Rivand », localisé digue du Canal, rue Dante et rue des Goujons.

À ce jour, conformément aux dispositions du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire, ces procédures suivent leur cours au niveau régional.

Concernant le projet de PPAS « Biestebroeck », nous vous informons que :

- Le projet de dossier du PPAS « Biestebroeck II » a obtenu un avis favorable conditionnel de la Commission de concertation en date du 6 janvier 2025. Lors de sa séance du 19 février 2025, le Conseil communal a décidé de « clarifier, modifier et adapter » le projet de dossier du PPAS. Les travaux sont en cours.
- L'approbation définitive du PPAS (estimée milieu 2027) abrogera par la même occasion la partie du PPAS « Biestebroeck » approuvée définitivement le 7 décembre 2017 par le Gouvernement régional et restée en application après le recours au Conseil d'Etat, qui annulée la partie sud du PPAS.

CONTACT

Service Développement Urbain et Mobilité
developpementurbain@anderlecht.brussels
02 558 08 60

Administration communale d'Anderlecht
Place du Conseil 1,
1070 Anderlecht

www.anderlecht.be
info@anderlecht.brussels
0 800 9 1070

Veuillez agréer, Madame Polanco Palacio, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal ff.,

Le Bourgmestre,

Mario DE SCHEPPER

Fabrice CUMPS

CONTACT

Service Développement Urbain et Mobilité
developpementurbain@anderlecht.brussels
02 558 08 60

Administration communale d'Anderlecht
Place du Conseil 1,
1070 Anderlecht

www.anderlecht.be
info@anderlecht.brussels
0 800 9 1070